

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
Séance du vendredi 10 mars 2023 à 21h00 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du 1^{er} adjoint du 3 mars 2023 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation des délégués au SIAEP des Causses Sud de Gramat.
- 2 – Comptabilité M57 : fongibilité des crédits.
- 3 – Subventions aux associations 2023.
- 4 – Remplacement du fourneau de la salle des fêtes.
- 5 – Compte rendu des réunions du mois.
- 6 – Questions diverses.

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		présent	Pouvoir	Absent
GOUGET Alain	Maire	X		
PARY Dominique	1 ^{er} Adjoint	X		
VINGHES Janine	2 ^e Adjoint		Lafferrerie Francis	Excusé
FINET Pierre	Conseiller	X		
FLAUJAC Patrice	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller			Excusé
MAQUIN Myriam	Conseiller	X		
MASBOU Alain	Conseiller	X		
PEGOURIE René	Conseiller	X		
ROUGEYROLES Christian	Conseiller	x		

Alain GOUGET, maire déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte rendu. Francis Lafferrerie se propose. Le procès verbal de la réunion du précédent conseil est relu par chaque conseiller. Il sera signé et mis sur le site internet.

Désignation des délégués au SIAEP des Causses Sud de Gramat

Monsieur le Maire rappelle que suite aux changements de statuts du S.I.A.E.P des Causses Sud de Gramat, il convient de délibérer pour désigner le nouveau délégué titulaire ainsi que son suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Déléguée titulaire : Mme VINGHES Janine

- Délégué suppléant : Mr MASBOU Alain

Comptabilité M57 : approbation fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle la décision de changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 et donc le passage à la M57. En complément de la délibération prise, il convient de prendre une délibération d'approbation de la fongibilité des crédits. Elle donne au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section budgétaire à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il conviendrait de voter les subventions aux associations à inscrire au compte 6574 du budget 2023.

Après délibération, le conseil municipal, vote les subventions 2023 aux associations suivantes au compte 6574 pour un montant total de 590€ :

ADIL DU LOT	40.00€
LA ROUTE DU CELE	50.00€
LES GARIOTTES CAJARC	50.00€
ASSOCIATION PEPS CAJARC	300.00€
ENFANCE INADAPTEE FIGEAC	20.00€
LES RESTAURANTS DU CŒUR LOT	30.00€
LE SECOURS CATHOLIQUE	40.00€
SOCIETE CHASSE ST CHELS	60.00€

Il est à préciser que lors de l'examen et du vote de la subvention attribuée à l'Association de la Route du Célé, Mr Alain GOUGET (Président de celle-ci), s'est retiré de la salle.

Il est à préciser que lors de l'examen et du vote de la subvention attribuée à la Société de Chasse de Saint-

Chels, Mr Christian ROUGEYROLES (Président de celle-ci), s'est retiré de la salle.

Il est à préciser que lors de l'examen et du vote de la subvention attribuée à l'Association PEPS Cajarc, Mr Christian ROUGEYROLES (Vice-Président de celle-ci), et Mr Dominique PARY (trésorier de celle-ci) se sont retirés de la salle.

Fourneau salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis concernant le remplacement du fourneau de la salle des fêtes ainsi qu'un devis de révision de l'existant soit 329.78€ ttc (révision du fourneau comprenant la visite sur site d'un technicien pour le graissage des robinets, contrôle en pression pour détection de fuite) de l'entreprise ALBAREIL à Souillac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder dans un premier temps à la révision du fourneau de la salle des fêtes par l'entreprise ALBAREIL à Souillac d'un montant de 329.78€ ttc.

Questions diverses :

Mr Dominique PARY présente un devis de réparation des cloches présenté par l'entreprise Baudet.

Remplacement du moteur de volée et réglage : 2452€ ttc

Mise en conformité de l'installation électrique : 2496€ ttc

Contrat de maintenance annuel : 264€

Un autre devis va être demandé à l'entreprise Honoré de Brive.

Patrice FLAUJAC suggère de demander un devis de réparation du moteur électrique ainsi que de l'installation électrique. Une entreprise de Decazeville peut faire ce type de réparations. Il propose de se renseigner.

Compte rendu des réunions du mois :

Mr Alain MASBOU présente le compte rendu de la réunion du syndicat d'eau qui s'est tenu à Espédaillac.

Les points évoqués, la cotisation du syndicat au réseau de la Bouriane afin d'assurer la sécurité du raccordement, autre point, l'assainissement collectif, quatre communes concernées : Reilhac, Lunegarde, Saint-Sulpice et Marcilhac et un autre sujet récurrent, les fuites d'eau sur les réseaux.

Mr Francis LAFFERRERIE présente le compte rendu de la réunion habitat, aménagement, politiques contractuelles.

Parmi les sujets abordés, la taxe sur les logements vacants pour un montant estimé de 100 000€, les programmes cœur de village, les communes concernées : Aynac, Livernon, Lacapelle Marival, Laresses, Place Carnot- Figeac, Anglars, Espédaillac et les études à lancer pour Larnagol et Rueyres. Le déploiement de la fibre est de 90% dans le Lot.

Mr Alain GOUGET présente le compte rendu du conseil communautaire et la présentation du rapport anticipé du Syed , qui met l'accent sur l'augmentation constante du cout de traitement des déchets résiduels. Du fait de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et surtout des erreurs de tri, 80% du contenu des ordures ménagères pourrait être détourné.

Mr Christian ROUGEROLES présente le compte rendu de la réunion sur l'agriculture et la forêt.

Le sujet principal, le débroussaillage sur 50 mètres autour des habitations pour la protection des incendies.

Mr Alain GOUGET a évoqué la demande des pompiers, d'identifier les chemins d'accès pour les véhicules de protection incendie. Une réunion de travail sera organisée en mairie dans les prochaines semaines pour faire cette cartographie.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 11 avril 2023.

A Saint-Chels, le 11 avril 2023

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Francis LAFFERRERIE



LE MAIRE

Alain GOUGET

